

N° 960
SÉNAT

2025-2026

Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 septembre 2026

PROPOSITION DE LOI

*visant à **suspendre les autorisations environnementales**
pour les **élevages de saumons en circuit fermé**,*

PRÉSENTÉE

Par Mme Monique de MARCO,
Sénatrice

(Envoyée à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2020, la société Pure Salmon projette de s'installer au Verdon-sur-Mer, en Gironde, afin d'y construire une ferme aquacole. Cette firme, basée à Abou Dabi et détenue par des fonds singapouriens, souhaite voir d'ici 2030 émerger la première usine d'élevage de saumons en recirculation de France.

Le projet envisage la production de plus de 10 000 tonnes de saumons par an, en circuit fermé, avec comme promesse la création de 250 emplois. Il prévoit d'élever 2,5 millions de saumons par an dans des cuves à très haute densité (de 80 à 120 kg) par m³, contre 15 à 25 kg dans les élevages en mer.

Ce projet s'inscrit dans un contexte d'explosion de la demande de saumon d'élevage. En vingt ans, le marché a triplé, passant de trois millions de tonnes, soit 600 millions d'individus abattus chaque année, contre un million au début du siècle¹. La France est devenue le premier consommateur de saumon en Europe et le quatrième à l'échelle mondiale. Ses habitants consomment chaque année plus de 4,2 kilos de saumon.

Aujourd'hui, 99,9 % des saumons sont importés. Faute d'eaux assez froides, ne pouvant accueillir des cages marines comme en Norvège et en Écosse, l'élevage de saumons en France est impossible.

C'est à cette équation que la multinationale Pure Salmon veut répondre, invoquant comme argument la souveraineté alimentaire pour faire accepter les cages terrestres réservées au saumon. Elle vise une production de plus de 10 000 tonnes de poisson par an, soit 5 % de la consommation des Français et l'équivalent des débarquements de 844 marins-pêcheurs de la Côte basque et des Landes.

¹ « Les mégafermes à saumons, ou quand les "industriels se prennent pour des dieux" », Hortense Chauvin, Reporterre, 05/01/2026 lien : <https://reporterre.net/Les-megafermes-a-saumons-ou-quand-les-industriels-se-prennent-pour-des-dieux>

De plus, ce projet entend, par l'avancée technologique d'un système d'aquaculture en recirculation, échapper aux critiques souvent formulées contre l'aquaculture traditionnelle. C'est le cas en Norvège, premier exportateur mondial de saumons, qui pratique un élevage intensif, dans des conditions sanitaires et écologiques catastrophiques. Entassés dans des cages, les saumons, normalement capables de parcourir des milliers de kilomètres, sont réduits à tourner en rond dans une grande promiscuité, augmentant le risque de maladies. En 2025, 58 millions de saumons d'élevage sont morts dans les fermes norvégiennes, victimes de stress, d'infections ou encore du fait de traitements contre les poux.

À l'inverse, la société Pure Salmon vante une production locale, dans un environnement totalement « biosécurisé », sans antibiotiques et sans OGM ni aucun impact négatif sur les écosystèmes.

Mais ce projet est en réalité une bombe sanitaire et environnementale, ainsi qu'un déni démocratique et scientifique.

À l'heure actuelle, plusieurs dizaines d'élevages de ce type sont en développement dans le monde. Les premières analyses montrent que l'élevage de saumons terrestres n'est pas plus vertueux que l'aquaculture traditionnelle. Les poissons y sont également entassés dans des bassines, pour plus de 80 kilos de poissons par mètre cube. Pour qu'elle puisse circuler en circuit semi-fermé, l'eau, une fois souillée par les déjections des poissons, serait filtrée et soumise à une batterie de traitements, puis réinjectée dans le système. Pure Salmon se targue ainsi de refaire circuler 99 % de l'eau qu'ils utilisent.

Cependant, cet arsenal très sophistiqué est extrêmement énergivore. La demande en énergie des élevages de saumons terrestres est trois fois plus importante que celle des élevages marins. Selon une étude scientifique publiée en 2024 dans *Reviews in Fisheries Science and Aquaculture*, la consommation électrique annuelle de Pure Salmon serait de l'ordre de 70 gigawattheures, ce qui correspond à la consommation annuelle d'environ 32 000 Français.

Surtout, la complexité de ces élevages les rend particulièrement vulnérables. À la moindre défaillance technique, tout peut s'effondrer. De nombreux exemples à travers le monde étayent la fragilité de ce genre de projet.

En mars 2021, la défaillance d'un filtre au sein de l'élevage terrestre Atlantic Sapphire, à Miami aux États-Unis, a causé la mort d'environ 500 tonnes de saumons, soit l'équivalent d'un demi-million d'individus de 1 kilo. En 2023, une panne de courant a coupé l'approvisionnement en oxygène de la ferme-usine Pisciculture Acadienne, au Canada. Près de 100 000 ombles chevaliers (soit 95 % de l'élevage) sont morts. En mai 2025, au Japon, dans une usine de Proximar Seafood, 170 000 saumons ont été asphyxiés à cause d'un problème à la pompe. Au total, l'association Seastemik a recensé dix-sept cas de mortalités massives dans les élevages aquacoles terrestres au cours des cinq dernières années.

Enfin, les élevages sont un énorme gaspillage, en raison des ressources nécessaires à la production de ce saumon. Poissons carnivores, afin de leur fournir les protéines nécessaires à leur développement, les industriels ont recours en partie à de la farine et de l'huile de poissons « fourrage » (sprat, anchois, harengs, maquereaux) ou à du soja. La pêche des premiers contribue à la surpêche mondiale, prive les pays du Sud global de leurs ressources alimentaires et contribue à la déforestation. D'après un récent rapport de l'association caritative Foodrise, l'élevage de saumons norvégien a subtilisé, en 2020, l'équivalent de l'approvisionnement en poisson de 2,5 à 4 millions de personnes d'Afrique de l'Ouest, où a notamment lieu cette pêche dite « minotière ».

Le projet Pure Salmon est également une aberration écologique car il pose de surcroît la question du devenir des eaux usées, chargées en azote et en phosphore issus des fèces de poissons. Les effluents de Pure Salmon s'élèveraient à 6 500 mètres cubes par jour, et seraient déversés dans le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, zone classée et protégée. FranceAgriMer estime que leur traitement nécessiterait une station d'épuration dimensionnée pour 60 000 à 100 000 habitants, l'équivalent de la population de la ville de La Rochelle.

Sans compter que le rejet direct de plusieurs milliers de tonnes par an de boues chargées d'azote et de phosphore dans le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde constitue une menace pour la conchyliculture et la pêche locale.

En définitive, la réalisation du projet mettrait une pression énorme sur la ressource en eau du département. Le dossier annonce 6 500 m³ d'eau pompés par jour. Cependant, et selon le calcul officiel de FranceAgriMer, le besoin réel serait de 22 000 à 39 000 m³ par jour, soit six fois plus. Pure Salmon annonce 237 litres d'eau par kilo de saumon produit, soit sept fois moins qu'Atlantic Sapphire, le seul industriel comparable au

monde, qui en consomme 1 690 litres. Une performance jamais démontrée, par un fonds d'investissement qui n'a encore jamais produit un seul saumon.

C'est d'autant plus problématique dans un département régulièrement soumis à la sécheresse et à d'importants incendies. Les récents mégafeux partis de Saumos qui ont ravagé plus de 42 000 hectares de forêt sont un rappel brutal de la réalité du territoire. Avant cela, depuis juin, la préfecture avait multiplié les arrêtés de restriction d'eau. D'après l'ONG Seastemik, plusieurs bassins versants girondins sont classés en alerte renforcée.

Ce projet est une menace directe pour la qualité de l'eau, la santé et l'image de l'estuaire.

Un seul incident suffirait à le fragiliser durablement. Les promesses de la multinationale en matière de souveraineté alimentaire et de création d'emplois ne passent pas le test de la réalité du terrain. L'estuaire n'est pas un terrain d'expérimentation, mais un espace à protéger. La création de 250 emplois est dérisoire face aux risques environnementaux pour la vie de l'estuaire dont dépendent la pêche artisanale, l'ostréiculture et le tourisme.

Au regard de tous ces éléments, le besoin de soutenir la consommation française de saumon doit être relativisé, et l'argument de la souveraineté alimentaire écarté, au regard de l'importance très récente de la place croissante de ce poisson dans les assiettes françaises. Produire 5 % de la consommation française relève d'un gain marginal que nous paierons par la qualité de notre eau, par la maltraitance animale et par une plus grande pollution déversée dans un estuaire fragile.

Ce projet pourrait devenir le cheval de Troie d'une industrialisation de l'aquaculture terrestre en France, ouvrant les portes à des projets de pompage et de rejet d'eau préoccupants, à une destruction potentielle d'espèces protégées, à une condition animale ignorée et, pour les riverains, à des nuisances sonores et olfactives.

Malgré l'existence de ces risques, le 3 août dernier, en pleine gestion de crise des plus graves incendies de forêt en Gironde depuis 1949, la préfecture de Gironde a donné un avis favorable à l'autorisation environnementale du projet, déniait l'urgence climatique, les avis scientifiques et, surtout, la réticence citoyenne.

Depuis le début de ce projet, de nombreux citoyens se sont mobilisés. L'enquête publique, qui a eu lieu du 15 décembre 2025 au 19 janvier 2026, sur le projet d'usine piscicole au Verdon-sur-Mer, a conduit à une importante mobilisation citoyenne malgré la période de fêtes. Plus de 23 000 contributions défavorables ont été publiées. Rapporté à la taille du village de 1 400 habitants, cela montre à quel point le projet est contesté.

Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale en mars afin d'instaurer un moratoire contre les projets de fermes aquacoles. La proposition écrite par la députée Anne Stambach-Terrenoir a été signée par une centaine de députés de tous les groupes politiques, à l'exception des élus du Rassemblement National.

Enfin, les avis scientifiques défavorables sur le projet pleuvent depuis son apparition. On peut compter parmi eux la Commission locale de l'Eau, le Conseil Scientifique de l'Estuaire, de l'IfreMer ou encore du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Ce dernier a établi dans deux rapports successifs que l'impact réel du pompage sur la nappe de l'Éocène, qui alimente en eau potable 1,7 million de Girondins, serait vraisemblablement bien supérieur à ce qu'affirme le dossier du pétitionnaire.

Le 2 juillet, lors de la tenue de Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, les deux seules hydrogéologues de l'État à avoir examiné l'intégralité du dossier ont voté contre l'autorisation. La ministre de la transition écologique s'est elle-même exprimée à titre personnel contre le projet et a exigé, par écrit, que les dernières études produites par Pure Salmon soient soumises au BRGM avant toute décision. Sa demande est restée lettre morte. La préfète a signé sans attendre, sans recevoir les élus du Médoc. Les professionnels de la mer et du tourisme, l'aquaculteur de Saint-Vivien-de-Médoc réclamaient pourtant une visite de terrain qui n'aura finalement jamais eu lieu.

En pleine catastrophe climatique, ce projet constitue un non-sens absolu. Face aux aberrations écologiques et au déni démocratique et scientifique, pour toutes ces raisons, il convient, en vertu du principe de précaution, d'instaurer un moratoire sur ce projet et tous ceux à venir, afin de déterminer quelles seraient les répercussions sur l'environnement et pour le marché de l'aquaculture française.

Par conséquent, l'**article unique** de cette proposition de loi prévoit de mettre en place un moratoire sur les installations aquacoles destinées à la consommation qui réalisent la totalité du grossissement des saumons dans un système de recirculation à circuit fermé.

**Proposition de loi visant à suspendre les autorisations environnementales
pour les élevages de saumons en circuit fermé**

Article unique

- ① I. – Les autorisations environnementales délivrées en application des articles L. 181-1 à L. 181-4 du code de l'environnement concernant les élevages de saumons dont la totalité du grossissement est prévue dans des installations aquacoles à circuit fermé sont suspendues sans délai.
- ② II. – Aucune nouvelle autorisation environnementale visant ce type d'élevage ne peut être délivrée.